

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

---

ACADÉMIE FRANÇAISE.

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 20 AOÛT 1857,

PRÉSIDÉE PAR M. VITET, DIRECTEUR.

---

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

---

PRIX MONTYON.

---

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Un prix de *deux mille francs* à Zoé CHENU, veuve FLEURAT, à Saint-Yrieix, *Haute-Vienne*.

Sept médailles de *mille francs* chacune :

A Marie BEAUGET, à Saint-Jean-d'Angély, *Charente-Inférieure* ;

- A Marguerite MAILLEY, à Baume-les-Dames, Doubs ;  
A Pierre-Barthélemy BLADVIEL, à Capdenac, Lot ;  
A Marguerite DURAND, à Bayeux, Calvados ;  
A Rose-Françoise LEPETIT, à Valognes, Manche ;  
A Stanislas-Pierre-Marie PERRET, à Quiberon, Morbihan ;  
A Marguerite LACROIX, à Murat, Cantal.

Vingt médailles de cinq cents francs chacune :

- A Félicité BÉLER, à Châteauneuf, Ille-et-Vilaine ;  
A Simon BONTEMPS, ouvrier orfèvre, demeurant à Paris,  
rue Saint-Antoine, n° 101 ;  
A Marguerite CATANY, à Angoulême, Charente ;  
A la veuve CHOPPART, dite BABET, demeurant à Paris, rue  
Cassette, n° 8 ;  
A Noël FONTA, instituteur à Roquefort, Ariège ;  
A Marie FOUR, à Bourg-Argental, Loire ;  
A Catherine GEORGEL, veuve GÉRARD, à Saint-Blaise,  
Vosges ;  
A Barbe GUILLET, à Nantes, Loire-Inférieure ;  
A Marie JACOB, à Pierrefitte, Allier ;  
A Anne LEHIC, à Mesanger, Loire-Inférieure ;  
A Marie NEVEU, à Sedan, Ardennes ;  
A Catherine PIÉZEL, à Vezelize, Meurthe ;  
A Rose RAFFIN, à Saint-Germain-des-Fossés, Allier ;  
A Marguerite TACONÉ, à Nantes, Loire-Inférieure ;  
A Pierre TERRAT, au Logis-Neuf, à Allauch, Bouches-du-  
Rhône,  
A Étienne VIAL, à Thuélin, Isère ;  
A Marie VOISIN, à Piacé, Sarthe ;

A Marie FONTBONNE, à Lyon, Rhône ;

A Marie ODINÉ, veuve TOPIERIEUX, demeurant à Paris, quai  
de la Tournelle, n° 21 ;

A Jean-Baptiste-Joseph ANDANSON à Olonne, Vendée.

---

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES  
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné deux médailles de deux  
mille cinq cents francs chacune :

A M. Alexandre MONNIER, pour son ouvrage intitulé :  
*Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et  
modernes.*

A M. Édouard CHARTON, pour son ouvrage intitulé : *Les  
Voyageurs anciens et modernes ;*

Deux médailles de deux mille francs chacune :

A M. AUTRAN, pour son recueil de poésies intitulé : *La Vie  
rurale ;*

A M. Hippolyte RIGAUT, pour son ouvrage intitulé : *His-  
toire de la querelle des anciens et des modernes.*

Deux médailles de mille cinq cents francs chacune :

A M. LÉCONTE-DELISLE, pour son recueil intitulé : *Poèmes  
et Poésies ;*

A M. VIDAILLAN, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des conseils du roi.*

---

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

L'Académie, considérant qu'il y a lieu de statuer, quant à la présente année 1857, sur le maintien ou la translation du grand prix fondé par le baron Gobert, en dernier lieu décerné à l'ouvrage de M. Henri MARTIN sur l'histoire de France, dont une partie avait précédemment obtenu, durant cinq années consécutives, le second prix de la même fondation, a décidé, statuant dans les limites de nombre prescrites par l'article 3 de l'arrêté du 3 janvier 1839, que le grand prix fondé par le baron Gobert pour *le plus éloquent morceau sur l'histoire de France*, est attribué, quant à la présente année, à l'ouvrage de M. POIRSON, intitulé : *Histoire du règne de Henri IV.*

L'Académie, délibérant sur le second prix de la même fondation, a décidé que ce second prix demeurerait partagé, pour la présente année, entre l'ouvrage de M. CHÉRUEL, intitulé : *Histoire de l'administration monarchique en France*, etc., et l'ouvrage de M. Th. LAVALLÉE, intitulé : *Histoire de la maison de Saint-Cyr.*

---

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu M. Bordin pour encourager la haute littérature, est décerné, pour la présente année, à l'ouvrage de M. ROSSEUW SAINT-HILAIRE, intitulé : *Histoire d'Espagne*.

---

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, ou secours à la famille d'un homme de lettres, a été accordée cette année à M<sup>me</sup> LOUISE COLET, qui a obtenu quatre fois le prix de poésie décerné par l'Académie.

---